



LONGTEMPS IL FUT INTERDIT D'EN PARLER, car l'argent, c'est sale. Alors que la nature, c'est propre. Dans notre culture judéo-chrétienne, on n'est pas habitué à considérer l'argent comme une façon de conférer une valeur aux choses. Alors, mettre un prix à la montagne comme à l'eau qui s'en écoule... Y toucher, c'était ouvrir la boîte de Pandore du capitalisme débridé, celle où l'on ne trouve que les choses qui ont un prix, un prix fixé par la rareté ou les bénéfices qu'on en tire. Mais que vaut une montagne sans ski, une rivière sans barrage, une espèce qui n'intéresse personne, un bout de désert et un bord d'autoroute ? Cela paraissait n'avoir aucun sens. La nature EST, tout simplement, et parce qu'ELLE EST, elle doit être protégée. Après tout, penserait-on donner un prix à l'air ? Eh bien oui, les Américains l'ont fait dans les années 1970 en calculant le montant d'une taxe à la tonne de soufre émise de façon à ce que personne ne puisse plus jamais imaginer que ce polluant était sans conséquences. Le résultat fut à la hauteur de la méthode : exceptionnel. Voilà une façon de donner un prix à l'air sain qui prenait racine dans la théorie de l'économiste Ronald Coase, celle des permis à polluer, et qui inspira plus tard le marché du carbone européen. Beaucoup y virent la dangereuse dérive d'un monde qui, décidément, en mettant un code-barres à tout, ne conférait plus de valeur spirituelle, intrinsèque, à rien. Un monde qui, en Afrique australe, avait pourtant déjà collé une étiquette

Alors, la biodiversité : une offre illimitée ?

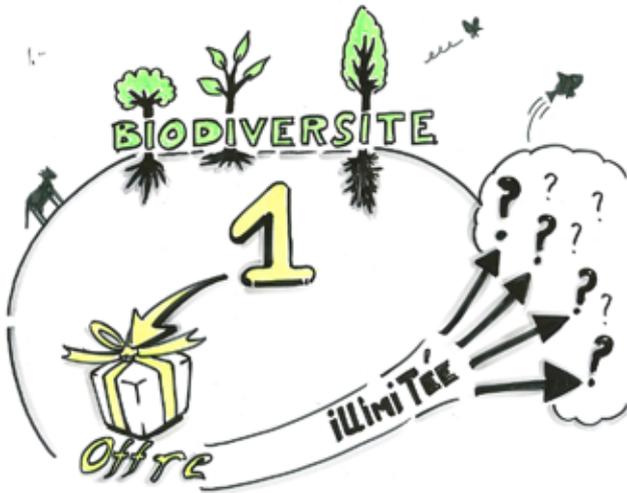
à l'éléphant : celui-ci valait ce qu'il rapportait en tourisme et en chasse, chiffre d'affaires dont une partie finançait sa protection et, surtout, l'économie rurale de façon à ce que celle-ci acceptât contre argent le risque inévitable des champs de maïs labourés de nuit par des animaux qui ne connaissent pas les clôtures.

En 2005, tout changea. S'appuyant notamment sur les travaux de Robert Costanza, l'ONU publiait le Millenium Ecosystem Assesment, un état de l'environnement estimé à partir des pertes financières générées par l'érosion des services que la nature nous rend.

Les écologistes hurlèrent au sacrilège, voyant dans ce travail la transformation de la nature en un simple secteur de l'économie ;

Les 7 enjeux de la crise écologique (selon un rapport de WWF « Planète Vivante » 2016)

- La crise du productivisme agricole,
- La pénurie d'eau potable,
- Les ressources halieutiques s'épuisent,
- La déforestation progresse toujours,
- La biodiversité s'effondre,
- Des produits toxiques de plus en plus disséminés,
- Le changement climatique s'accélère



tandis que des économistes orthodoxes lurent dans ce rapport aujourd'hui entré dans l'histoire la démonstration que l'objet de leur adoration, l'économie, n'existait que par la nature. **En réalité, ce formidable travail fit comprendre au grand public notre dépendance toujours aussi grande envers la nature, en dépit de notre appareillage technique et social, en employant une formidable arme de vulgarisation : l'équivalence.** Vous vous fichez des tourbières situées au-dessus du village ? Mais sans elles vous devrez sans doute construire un jour une retenue collinaire ou un barrage d'étiage. Et cela, ça aura un coût bien plus important que de donner des sous aux agriculteurs pour qu'ils ne les transforment pas en champ de maïs. Mais évidemment, cela rapportera toujours moins qu'un supermarché installé à la place du royaume de la drosera. **La limite de la notion de services rendus par la nature, tellement pédagogique, est vite atteinte...**

Popularisée dans la haute administration par Bernard Chavassus-au-Louis dans un rapport au Premier ministre de 2009,

cette notion a, depuis, fait florès. Tout le monde l'a aujourd'hui à la bouche, y compris écologistes et économistes. Rançon du succès, pas grand monde ne sait ce qu'elle recouvre vraiment. Mot-valise, comme le développement durable ou l'agroforesterie, le « service rendu (offert, disait le regretté Jacques Weber) par la nature » a perdu de son sens, tant il a été usé. Dans un pays aussi peu naturaliste que le nôtre, où la nature, sans le prix qu'on lui donne, ne représente pas grand-chose à la plupart, il était temps de faire un point, d'autant que l'autre mot-valise, « biodiversité », est entré dans le langage commun, jusqu'aux programmes des candidats à la Présidentielle. Voilà à quoi s'emploie l'Institut Régional du Développement Durable de Normandie (IRD2) depuis un an et demi en Normandie en animant débats et discussions sur le sujet. L'IRD2 a ouvert, le temps d'une journée et d'une soirée, sa réflexion Normande à l'échelle nationale.

Alors, la biodiversité, une offre illimitée ?

Nous sommes la biodiversité

Bernard Chavassus-au-Louis et Gilles Bœuf ont introduit ces rencontres en croisant leurs visions de la biodiversité. « Elle est indispensable à l'humain, en dehors de tout service », synthétise le second, « elle ne se résume sûrement pas à des espèces », insiste le premier, d'autant que la notion d'espèce est en plein bouleversement.

Comme disait Robert Barbault, aujourd'hui décédé, la biodiversité « ce sont les mailles qui composent le pull », une maille seule ne peut pas exister. La biodiversité, c'est donc non pas un inventaire ni un catalogue, mais l'ensemble des relations entre tous les êtres vivants, dont nous. « Nous ne mangeons que du biologique, nous



PHOTO : FRÉDÉRIC DENHEZ, GILLES BŒUF ET BERNARD CHEVASSUS AU LOUIS
LORS DE LA SOIRÉE D'OUVERTURE
CRÉDIT ?

sommes du biologique », dit joliment Gilles Bœuf.

Du biologique qui vit même dans notre corps. Le fameux « microbiote », dont tout le monde parle aujourd'hui comme d'un nouveau levier pour le bien-être, comme si c'était une immense découverte, n'est jamais que la flore intestinale, qui envahit le corps du bébé à naître dès la rupture de la poche des eaux, et sans laquelle nous ne pourrions vivre.



Nous sommes, nous, humains, un écosystème dont on ne voit que l'espèce qui l'héberge, nous-même. « Nous ne sommes même pas si différents des autres espèces. Entre les cellules du plancton végétal et les nôtres, il n'y a que 30 % de gènes de différence ! ». Ce qui nous sépare de nos cousins grands singes tient à peine 1 %. Un pour cent ! Mais ce petit pour cent a fait la différence. Les oiseaux volent depuis 150 millions d'années, nous, nous laissons des traces dans le ciel depuis un siècle à peine. En soixante-dix ans, nous avons annihilé la rhytine de Steller, ce gros lamantin de l'Arctique russe. Avant l'arrivée de l'homme, Madagascar était presque entièrement couverte de forêts, aujourd'hui, elle ne l'est qu'à proportion de 12 %. « L'invention de l'arc a tout changé », s'empare Gilles Bœuf. « Puis ce fut la roue, la ville et enfin la poudre noire. À chaque fois notre relation avec le vivant a changé » pour en arriver, aujourd'hui, à une menace sur nous-mêmes tant l'érosion de la biodiversité est forte. La maille ne peut exister seule sans les autres, il ne faut jamais l'oublier. « Mais voilà, il nous manque une conscience humanitaire et planétaire, qui nous rappellerait au moins notre côté animal, organique, biologique. Gouverner l'humain sans le ramener dans son système naturel, c'est une erreur, et c'est dangereux d'un point de vue éthique et moral. » La crise des abattoirs ne signe pas selon Gilles Bœuf le début d'une biodiversité sensible, d'une réappropriation par l'homme, enfin, de sa part animale. « Non, car certes une vache crie, mais

l'huître, elle ne dit pas un mot quand on l'avale ». Nous ne nous émouvons que des espèces qui nous sont, à tous les sens du terme, utiles, au moins dans nos affects. Rien ne change quand tout semble changer.

Un outil pédagogique, c'est déjà bien suffisant

Bernard Chevassus-au-Louis n'est pas plus optimiste dans ses constats. « On peut se poser la question : a-t-on besoin de deux millions d'espèces ? A-t-on besoin de l'Arche de Noé ? Après tout, on sait faire plein de trucs avec la technologie. Certains imaginent même remplacer les abeilles par des nanodrones ! » Remplacer, en s'inspirant : les technophiles cherchent toujours ce qui fonctionne dans la nature depuis des lustres, et, souvent, copient. Les bords recourbés vers le haut des ailes d'avions de ligne ? Les rapaces les utilisent depuis des millions d'années, regardez un peu la buse ou le milan tourner en rond ! Voyez, aussi, ce qui ne se voit pas : « La vie sur Terre s'entretient avec des petites choses qui durent moins d'un an et mesurent moins d'un millimètre, c'est grâce à ces petites bêtes, qui constituent 90 % de la matière vivante, que l'on bénéficie des services de la nature ». Des services issus des relations entre plusieurs espèces. « Un service, c'est en fait une interaction. Le lait des vaches ? Les micro-organismes qu'elle a dans la panse. Les plantes que l'on mange ? Elles investissent un tiers de ce qu'elles fabriquent chaque jour de sucres pour alimenter les bactéries et les champignons qui vivent en symbiose avec elles ! » Sans parler des coraux, qui meurent de faim aussitôt que leurs algues décident de les quitter.



Alors, certes, la notion de service rendu est importante pour bien surligner notre interdépendance. La biodiversité, dont nous. La biodiversité dans nous ? Bien sûr. Nous, sans la biodiversité ? Impossible ! « Mais il ne faut pas exagérer. Je ne suis pas très fan des services rendus. Si on ne pense qu'à cela, on ramène la nature



PHOTOS D.R.

au service unique de l'humain, et on ne change pas notre regard », s'inquiète Gilles Bœuf. « La

Les technophiles cherchent toujours ce qui fonctionne dans la nature depuis des lustres, et, souvent, copient.

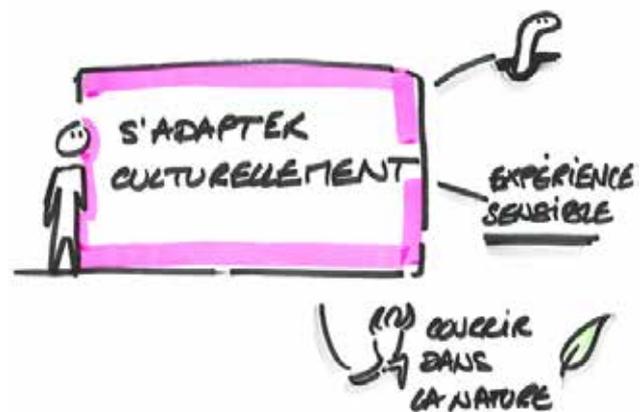
quoi ça retourne ». L'aulnaie-frênaie épure l'eau qui alimente mon village, je la préserve, mais

notion de service est une façon de sensibiliser les gens à la nature. De dire que toute la richesse du monde ne suffirait pas à remplacer ce que la nature nous offre. Mais là où ça coince, c'est qu'il ne faut pas que le service rendu soit considéré comme un outil de pilotage de la biodiversité », estime Bernard Chevassus-au-Louis. Sinon, l'on ne s'intéresse qu'à la vache qui souffre, à l'éléphant tué pour sa corne et aux parcs naturels les plus fréquentés.

la prairie sèche dont personne n'a pu me démontrer les services qu'elle m'apportait, j'en fais un quartier pavillonnaire. Qu'il est difficile de rendre la nature consubstantielle de nos existences...

Vers le ménagement du territoire

Attention, donc, à cette notion, qui détient en plus la perversité de faire oublier ce dont elle est la porte-parole : « Le problème des politiques c'est que même s'ils ont pigé le mot biodiversité grâce aux services qu'elle nous rend, ils n'ont toujours pas compris de



Les choses avancent, tout de même, des espèces reviennent, les documents d'urbanisme prennent en compte la nature quand une loi sur la « reconquête » – quel mot ! – de la biodiversité a été votée en 2016. On ne retournera pas en arrière, reste à savoir si l'on ira de l'avant. « Il faut continuer à développer une expérience sensible. Aujourd'hui, les paysages deviennent silencieux », s'attriste Bernard Chevassus-au-Louis. « Il faut emmener les enfants écouter, voir, sentir, manger », et, complète Gilles Bœuf, « réapprendre à batifoler, à deux, dans une prairie ! C'est ce genre d'expériences qui nous relie à la nature, ce souvenir-là ! » Les sons, les odeurs, les couleurs sont des indicateurs de biodiversité au même titre que l'image, la photo. « C'est comme cela qu'on amène les gens aux sciences participatives, qui marchent si bien : à partir d'un détail, ils distinguent, décrivent, et renseignent ». En fait il faut nous intéresser à la biodiversité partout où elle est. « Pourquoi pas les boulangers, les brasseurs, les charcutiers ? Après tout, leur travail repose sur des micro-organismes, pourquoi ne pas les solliciter pour qu'ils le sachent, déjà, et ensuite le disent à leurs clients ! ? » imagine B. Chevassus-au-Louis. Lequel a une jolie formule : **après la modernisation par le transport, il y a eu modernisation par l'information, maintenant il faut faire la modernisation par la nature, de façon à passer, concrètement, de l'aménagement du territoire au... ménagement du territoire.**

Après la modernisation par le transport, il y a eu modernisation par l'information, maintenant il faut faire la modernisation par la nature, de façon à passer, concrètement, de l'aménagement du territoire au... ménagement du territoire.

L'agriculture, assurance de la biodiversité, et vice versa

Interrelations, interactions, la biodiversité c'est la variété des êtres vivants, de leurs façons d'être au monde, des liens qui existent entre eux : les participants qui avaient été invités à donner leur définition lors de leur inscription partagent celle des

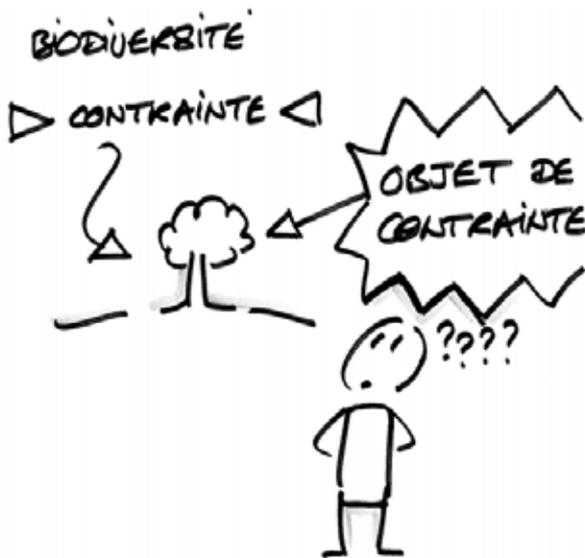
intervenants de la soirée. L'un ajoute « la biodiversité, c'est comme la nature mais en moins rigolo ! », et il a raison. D'origine récente, biodiversité, c'est un terme techno inventé pour moderniser le mot « nature ». Un autre ajoute une dimension supplémentaire : « Les humains ajoutent à la diversité en créant des variants agricoles ainsi que des paysages divers. » Et oui, l'agriculture, conspuée par la société qui l'accuse de tous ses maux, a créé par son geste les paysages qui nous entourent et donc, les conditions de vie de la biodiversité commune qui ne sont plus celles d'avant l'invention de l'agriculture. Les éleveurs et les cultivateurs ont aussi décliné moult espèces en races et en variétés qui ont

elles aussi enrichi la nature.

C'est ce qu'a incarné un agriculteur dans la première table ronde de la journée du 3 mars. Nicolas Duboust produit des céréales près de Caen. Pour lui, la biodiversité c'est une assurance. « C'est la diversité elle-même, dont les cultures. Mon idée c'est



de construire un milieu, où aucune espèce n'est dominante ». Se définissant comme agroécologue, agriculteur de conservation, il évite d'abîmer le milieu pour au moins fiche la paix aux vers de terre. Il griffe le sol et sème ensuite, en surface, ce qu'on appelle un compil. Un sol qu'il tente de couvrir en permanence, au moins l'hiver, avec des légumineuses. « J'associe par exemple le colza à la féverole, du coup, je mets moins d'engrais, et même moins d'insecticides, car j'ai l'impression que l'association détourne les insectes. Par contre, associer une culture au blé, qui n'aime pas la concurrence, c'est plus difficile ». Au bilan, il consomme moins d'essence, car il ne laboure plus, moins d'engrais, mais à peine moins de produits biocides. « En fait, comme je ne laboure pas, je ne désherbe pas, et donc, je ne peux pas faire autrement que de pulvériser un peu de glyphosate ». Ça l'embête, car il en a peur pour sa biodiversité à lui, celle de ses champs, pour sa santé, et puis il n'aime pas l'idée d'enrichir Monsanto. « Il n'empêche que j'ai chez moi un taux de vers de terre exceptionnel, et cela, ça me réjouit ! » L'agriculture, même pas bio (qui n'est pas idéale, estime avec raison Nicolas Duboust, car elle « a une obligation de moyens, pas de résultats »), n'est donc pas l'ennemie de la biodiversité, y compris avec un peu d'herbicide.



Vers la ligne comptable

« Tout dépend de la nature, de toute façon, d'autant que pour nous, LVMH, la nature est une source de matières premières. » Sylvie Bénard est directrice environnement du groupe d'industries de luxe. Bien qu'elle travaille dans un ensemble qui, de par son créneau et certains produits comme le cognac, réfléchit sur le temps long, le long terme inhérent à l'idée patrimoniale du luxe, dû batailler avec la culture ingénieure maison. « Il a fallu des chiffres, pour convaincre. Mais qu'est-ce qu'on entend

par chiffres ? On ne peut résumer une espèce à un chiffre, car si on la perd, elle valait combien ? Et puis, quand on réfléchit à long terme, elle a les capitaux ne se substituent pas : la perte d'une espèce, d'un service, ne peut être compensée par l'aide portée à une autre », ce qui n'empêche pas Guerlain, entreprise du groupe, de soutenir l'abeille noire d'Ouessant et Loro Piana, acquisition italienne récente de LVMH, d'agir pour la préservation de la vigogne du Pérou. « Le signal prix est important, même s'il pas une fin en soi. Mais il faut aller plus loin, en intégrant la biodiversité dans la comptabilité ».

L'idée serait, à partir d'un « bilan nature » (financier) des activités de l'entreprise, d'évaluer le niveau de son empreinte sur les matières premières - naturelles - qui la font vivre. Une sorte d'actif/ passif, sur lequel Cyprian Ionescu a travaillé dans le cadre de sa thèse cofinancée par Compta Durable, LVMH, Veolia Environnement et Yves Rocher, soutenue en mars 2016. Sa proposition ? Un Modèle de Gestion environnementale permettant d'assurer la Viabilité des socio-écosystèmes (MGV), fondé sur le respect des seuils maximaux d'utilisation des ressources écosystémiques, au même titre qu'il existe des seuils d'utilisation des machines dans les organisations, associés à la durée de leur amortissement, et sur le constat que la biodiversité peut participer à la création de valeur au sein des organisations. « L'objectif de cette approche comptable des flux monétaires et physiques de la biodiversité est d'avoir une meilleure prise en compte de l'évolution du capital naturel dans la stratégie d'entreprise (que ce soit en termes d'amortissement, de provisions, etc.). L'idée est de montrer qu'une dépréciation du capital naturel, qui serait représentée par une dépréciation des services écosystémiques, peut être facteur de coûts, au même titre qu'une dépréciation du capital financier. » La biodiversité n'est pas en quantité illimitée, mais son offre pourrait l'être dès lors qu'on en aurait une vision comptable. On en pense ce que l'on veut, le fait même qu'un grand groupe ait cofinancé une thèse sur le sujet est en soi une victoire : la biodiversité n'est



plus seulement une série de ruches qu'on installe au fond de la cour de l'entreprise.

En parler tout de suite...

Pour les élus locaux, c'est moins vert. Souvent, les maires de petites communes n'y comprennent rien. D'aucun, en bord de Loire, avoua un jour à l'auteur de ces lignes que la biodiversité « c'est un département administratif à part entière, on n'y comprend rien ». Beaucoup de textes, de réglementations, de prises en compte, de structures de préservation, de documents d'urbanisme et de planification, et, par-dessus le marché, une loi sur la biodiversité et une agence éponymes, toutes deux encore assez floues. Didier Péralta, maire de Gruchet-le-Valasse, près du Havre, vice-président de la communauté d'agglomération Caux vallée de Seine (CVS), conseiller régional et président de l'Agence Régionale de l'Environnement de Normandie (ARE Normandie), n'est pas tout à fait d'accord, sans être en désaccord : « Moi, je me place sur le terrain du citoyen. Dans ma commune citadine, proche de la campagne, j'ai du mal à faire comprendre la nécessité de préserver la biodiversité aux habitants. Ils veulent tous supprimer les mauvaises herbes... ». La nature se doit d'être propre, réglée, contrôlée, encadrée. Y compris, et surtout, dans les cimetières. Même quand un élu est parvenu à faire accepter à ses administrés les « mauvaises » herbes qui reparissent aussitôt que les herbicides sont moins utilisés, ces derniers s'émeuvent de celles qui surgissent dans le gravier des cimetières. « Dans tous les cas, il faut aborder le sujet de la biodiversité très en amont des projets, afin de vivre mieux les contraintes que sa préservation impose », comme le plan Zéro phyto. Il est difficile de convaincre l'élu qui étouffe sous des obligations qu'il n'a pas les moyens humains de gérer, et le citoyen qui a déjà du mal à s'en sortir. Faire de la pédagogie, très tôt, est essentiel. Avec les services rendus ?

La biodiversité est un acteur social

BarbilophoZia @BarbilophoZia • 3 mars

#RNB2017 Très intéressant regard de Valérie Chansigaud sur la protection de la #nature comme modèle de construction sociale #biodiversité



Après cet échange de vues sur la biodiversité, l'historienne Valérie Chansigaud douche un peu l'auditoire en le ramenant à une dimension politique. « **La biodiversité est une question sociale, il ne faut jamais l'oublier, or, c'est toujours évacué du champ politique** », commence-t-elle. « On se contente souvent de mettre en place des cadres vertueux alors qu'en vérité, il n'y a pas de vertu ». Pourquoi ? La pensée libérale fait qu'on tient des discours tout en les niant dans les actes. Non par schizophrénie, mais par « intérêt de classe » : l'élite parle d'environnement, de nature, de biodiversité, parce qu'ainsi elle s'évite de parler d'autre chose, des inégalités sociales notamment. » Quant aux écologistes, « le discours tenu par ses vedettes est parfois consternant, soit trop idéaliste, soit empreint d'idées nauséabondes qui rappellent le Pétainisme ». Dans tous les cas, Valérie Chansigaud note une dépolitisation du discours, un militantisme du statu quo qui ne remet pas du tout en cause la structure de la société, à l'origine pourtant des désordres environnementaux. « On le voit dans les pays qui ont nettement plus de sensibilité naturaliste que nous, comme la Grande-Bretagne, où l'état de l'environnement est bien pire que chez nous ».

Preuve, selon elle, que savoir ne suffit pas : si l'on veut préserver, penser au long terme, il n'y a que la loi, et l'État. Certes, les entreprises s'engagent, à l'image de LVMH, beaucoup étaient d'ailleurs partie prenante de la COP21. « **Mais il ne faut pas oublier que les plus grosses d'entre elles s'arrangent pour payer le moins d'impôts possible, alors que l'impôt finance la protection de l'environnement** », et ce, dans une mondialisation dont le moteur est le contournement des législations nationales, en particulier celles sur le travail et l'environnement.

Ainsi, vulgariser la biodiversité par le principe des services rendus est efficace, mais ne permettra pas d'aller bien loin. « Ce que d'ailleurs le Pape a écrit dans son encyclique. On n'a retenu que la défense de l'environnement, alors qu'en fait il va bien plus loin, en remettant en cause les fondements de notre société libérale. Il y est écrit par exemple que l'église n'a pas pour vocation de maintenir la propriété individuelle, ce qui est une révolution ». **Derrière la propriété, il y a l'appropriation, la transformation des biens communs - naturels - en objets commerciaux. L'érosion de la biodiversité devrait pousser à la considérer peu ou prou, comme un bien commun et sa pérennisation de l'ordre de l'intérêt général.**

Le pis-aller de la morale

La biodiversité est décidément une question politique. Pourtant, reprend Valérie Chansigaud, « on ne se pose jamais la question

de la finalité de la protection de la nature, et quand on le fait c'est en général pour produire des idées extrêmement floues comme l'harmonie, le respect, la sensibilité, etc. ». On projette sur les mots nature, biodiversité, environnement des choses irréelles et immatérielles, nos propres sentiments, évoque des transferts et des projections, même quand on prétend en causer concrètement. Souvent, on parle morale, éthique, ce qui permet de ne rien dire, car tout le monde est moral et éthique, et de stigmatiser tout contradicteur. Ainsi, la référence constante à la démographie comme à l'origine de l'érosion de la biodiversité. Se reproduire, c'est mal, car l'homme est une espèce invasive dont il s'agirait de contrôler le développement. Il n'est jamais dit comment. « L'absurdité de la référence à la démographie ne choque semble-t-il personne : depuis 1800, la population humaine a été certes multipliée par 6, mais la consommation d'énergie par 40, le PIB mondial par 170 ! ». **Le problème, c'est notre façon de consommer le monde, pas le nombre que nous sommes.** Or, autant il est facile de nous autoflageller avec notre taux de reproduction (lequel est à peu près le même partout aujourd'hui, c'est-à-dire au seuil de renouvellement des générations), autant il est bien plus perturbant de remettre en cause notre mode de vie. Que les autres meurent, car nous, nous savons, voilà un projet simpliste. Partageons nos ressources, aidons les émergents et les pauvres à ne pas faire nos erreurs, voilà qui est autre chose ! « En fait, chacun est vissé sur ses positions. J'ai l'impression d'un certain corporatisme : les naturalistes n'aiment pas par exemple être questionnés sur le bilan de leurs actions, parce qu'ils sont incapables de penser les questions sociales ». Parce que, peut-être, chacun a sa propre construction sociale, sa représentation de la nature, faite de préjugés, d'histoire personnelle, d'appartenance culturelle. Une forme de narcissisme qui, conclue Valérie Chansigaud, « rend très naïve l'idée que fréquenter la nature est fondamental pour l'apprécier et donc faciliter sa protection » Chacun voit midi à sa porte, chacun met la valeur qu'il veut à ce qui lui est utile. Si la loi n'est pas là pour mettre tout le monde d'accord, on ne fera qu'émietter la préservation de la biodiversité.

*Le problème,
c'est notre façon
de consommer
le monde, pas le
nombre que nous
sommes.*

Quelle valeur cela a pour moi ?

« La notion de services écosystémiques a eu au moins pour mérite de favoriser le dialogue entre les disciplines du savoir, et a permis de sortir enfin de la logique de la protection absolue de la nature, comme seule façon de la préserver », nous rassure, un peu, Philip Roche, directeur de recherche à l'Irstea. « **Le risque de cette approche est bien sûr l'utilitarisme, qui aboutirait à maximiser certains services, pour notre propre intérêt** ». Donner un prix au service d'approvisionnement qu'est la pêche ne peut en effet qu'inciter le pêcheur à pêcher, alors que le faire sur un service de régulation comme

la pollinisation ne peut que pousser à la mesure. En théorie. « **En fait, il faut définir au préalable un bon état écologique de l'environnement,**

qui est celui dont les fonctions écologiques sont assurées- le recyclage de la matière organique morte en nutriments par la microfaune des sols par exemple ». Plutôt que de services rendus par la nature, parler de fonctionnalités.

« C'est justement ce que l'on a fait au Parc naturel régional Scarpe-Escout, dans le Nord-Pas-de-Calais », montre Gérard Duhayon, le responsable du pôle-environnement de ce PNR qui couvre 45 communes aux alentours de Valenciennes. Désarmé par le manque de considération des acteurs du territoire pour la nature, le parc est passé à une approche pragmatique. « Non pas monétariste, car on ne peut tout évaluer. Pas plus sur des valeurs

ex cathedra délivrées par des spécialistes, mais données par les acteurs locaux eux-mêmes. » Le parc a demandé à des groupes de travail d'évaluer les services rendus notamment par les zones humides du territoire qu'il couvre, sous forme d'une note de 1 à 5 et d'un code couleur (du rouge pour les notes les plus élevées au bleu pour les plus faibles). Vingt-cinq services, regroupés en trois services généraux (régulation et entretien, approvisionnement, culturels), évalués pour trente-trois habitats répartis en quatre familles (aquatique, agricole, forestier, urbanisé). Pour chaque habitat, cela donne un graphique inspiré de celui diffusé par les testeurs de matériels électroniques : un cercle, un zéro au centre

duquel partent des bras de couleur, chacun représentant la note donnée à un service rendu. Et pour chaque service rendu, une carte du territoire du parc avec une gradation de

couleur marquant géographiquement la valeur qu'on lui donne. Proche de la méthode contingente qui consiste à demander au citoyen la somme qu'il serait prêt à déboursier pour préserver la tourbière d'à côté, la méthode mise en place par le PNR Scarpe Escout, avec l'aide de Philip Roche, utilise les mêmes outils pédagogiques que la Commission européenne qui, on le verra plus loin, souhaite elle aussi convaincre en montrant à quoi ça sert, concrètement. « Nos groupes de travail nous ont ainsi montré l'importance qu'ils accordent aux boisements humides et aux tourbières, qui, selon eux, rendent le plus de services. Par contre, il s'est avéré que les services « lutte contre les ravageurs » ou

Le risque de cette approche est bien sûr l'utilitarisme, qui aboutirait à maximiser certains services, pour notre propre intérêt



« fourniture de matières premières » sont difficiles à estimer. Ce travail, remarquable par sa démarche populaire, a permis d'impliquer les acteurs du territoire en interrogeant le rapport qu'ils entretiennent avec lui. « Il ne faut pas en attendre plus. Notre méthode n'a pas vocation à servir de base à l'élaboration des documents d'urbanisme. » Un outil d'aide à la décision, tout de même.

« Il ne faut jamais oublier que la notion de services rendus est avant tout un outil de communication », estime Denis Pesche, sociologue au Cirad, à Montpellier.

« C'est aussi une notion politique, car elle est née à un moment où, aux États-Unis, les écologistes, les naturalistes avaient peur de ne plus être entendus par le pouvoir républicain. Alors ont-ils développé ce concept pour que la biodiversité ne soit pas abandonnée ». Comme le disait Valérie Chansigaud et le démontrent Philip Roche et Gérard Duhayon, la biodiversité est une construction sociale... qui peut être monétaire, financière, commerciale, après tout. « Donner un prix n'est qu'une méthode, il en existe d'autres comme la valeur esthétique » que d'aucuns confèrent à tel ou tel milieu. « On parle en ce moment de compensation, de préjudice écologique, c'est dans la nouvelle loi sur la biodiversité. Comment voulez-vous jauger l'un et l'autre si vous n'avez pas une estimation en valeur ? » Sous quelque forme qu'elle soit, celle-ci ne peut en outre dériver vers une marchandisation sans pitié, estime M. Pesche, car « il y a des

choses bien plus profitables que la nature pour gagner sa vie ! » Et puis mine de rien, en mettant un prix à la nature, on ouvre la porte au paiement pour usage des systèmes environnementaux, ce qui pose la question de la légitimité des droits de propriété, des biens communs. « Cela change les rapports de la société avec la nature ». Se diffusant dans la société, l'outil serait-il en train d'en saper les fondements ?

IRD2 @IRD2Normandie • 3 mars

#RNB2017 La notion de service écosystémique est d'abord une notion de vulgarisation pour communiquer plus facilement sur la #biodiversité

🗨️ 🔄 ❤️ ✉️



Compenser réellement

Vraiment ? « Le futur vaudra toujours moins cher que le présent, ce qui atténue la portée des avancées en matière de biodiversité », pondère Michel Trometter, économiste

à l'Inra, qui a participé à la thèse de Cyprian Ionescu. Comment donner une valeur au futur en donnant une valeur à la nature ? La question traîne depuis des années. Elle n'est pas posée de la même façon par tout le monde : « la perception de la notion de valeur n'est pas identique pour chacun de nous ». Les entreprises ont besoin d'indicateurs du fonctionnement des écosystèmes, de façon, a-t-on dit plus haut, à mettre en place un amortissement du capital naturel. Mais faire apparaître de cette façon la biodiversité, le capital naturel, dans le passif d'une comptabilité est difficile pour une PME qui raisonne à quinze jours. La généralisation de cette approche ne peut se faire qu'à la condition que l'État aide, par le biais de nouvelles structures de régulation. En attendant l'approche n'est pas le prix, mais le coût de la perte d'un service



écosystémique. Ou, ce qui revient un peu au même, le prix que nous serions prêts à payer pour bénéficier de services que nous ne payons pas pour l'instant. « C'est un peu la discussion actuelle sur les usages de la mer, dans le cadre des documents de façade. Elle est basée sur les pertes estimées de chaque acteur par les activités des autres. » La compensation est une autre méthode pour monétariser la nature. Vous abîmez ? Si, comme vous le dit la loi, vous n'avez pu éviter et réduire, il vous faudra en dernier lieu dépenser pour compenser... mais quoi, au juste ?

« Pas la valeur d'un service, car cette notion n'est pas très pertinente. On compense non une valeur, mais un coût, celui de la restauration ici et là, d'habitats », explique Aurélien Guingand, chercheur à la CDC biodiversité. **Si l'on tire le fil, donner un coût à la destruction de la nature pour inciter à l'évitement fait que la meilleure compensation reste celle qui n'a pas lieu d'être, quand, justement, l'on n'a rien détruit.**

« L'idée d'intégrer la biodiversité dans la comptabilité des entreprises oblige à son amortissement et donc, à son entretien, cela va dans le bon sens ». On compense des fonctionnalités, des habitats, mais que compense-t-on s'il

Alexandre D. @_ad12 • 3 mars

Je propose un CRÉDIT D'IMPÔTS pour ceux qui favorisent la biodiversité, financé par ceux qui la ravagent. Il ne manquera pas d'€ ! #RNB2017



suffit d'acheter des crédits de biodiversité comme le propose la CDC, pour se débarrasser d'une obligation légale ? Rien, car il faut une valeur morale - on en revient toujours au même - à la biodiversité. « Il faut que la compensation soit locale, que cela se fasse dans un espace circonscrit, un territoire. » Que cela se voit, que cela soit visible, de façon à ce que le compensé ait un lien avec le compensant. Encore faut-il pour les mettre en relation disposer de connaissances suffisantes sur le fonctionnement des écosystèmes. C'est là où le bas continue de blesser.

SMS • 1 NOUVEAU MESSAGE

« Compensation ! Compensation ! J'arrache une haie, je te creuse une mare ». Bof !



Les assureurs se mettent au vert

Les assureurs sont confrontés au même problème. « Nous, nous avons besoin de dimensionner les besoins en couverture par rapport à un risque maximal possible. On aura toujours du mal à estimer un

sinistre au préalable, ainsi que les phases préalables entre l'état zéro et le sinistre », décrit Christoph Mocklinghoff, directeur du département risques environnementaux chez Marsh Mac Leadon, courtier en assurances de taille mondiale.

La biodiversité est un objet étrange, pour l'assureur, car il est par essence difficile d'évaluer l'ensemble des phases intermédiaires entre le zéro risque (tout va bien) et le sinistre (les services offerts par la biodiversité ne fonctionnent plus).

Seul le sinistre maximal possible entre en ligne de compte dans les modèles. Or, la biodiversité, c'est de la vie, et la vie, c'est des effets de seuil, des effets dominos, des aléas cachés : difficile à formaliser ! « Ce qui est difficile avec la nature c'est que, contrairement au climat, l'on n'a pas à faire à de grands sinistres. **Du coup, la biodiversité est vue comme un risque de responsabilité et non pas comme un risque dommages.** » Les choses changent depuis des années, ne serait-ce que parce que le risque climat, qui commence à être bien caractérisé, a un impact sur le risque biodiversité. « L'autorisation de rejet d'eau chaude donnée à une entreprise peut par exemple avoir un impact sur la biodiversité d'une rivière. Un impact peu visible, mais qui peut le devenir avec le réchauffement climatique qui rend la rivière plus sensible ». Par effet de seuil, le risque biodiversité peut basculer, à l'avenir, dans le secteur des dommages.

Surtout, la société a changé, la valeur qu'elle donne à la biodiversité commune n'est plus la même qu'il y a trente ans. Toujours la nature est une construction sociale ! Il y a aujourd'hui des sinistres que la société ne tolère plus, qui n'en était pas pour elle avant. « Avant, c'était la perte de jouissance d'un bout de nature qui était assurée, aujourd'hui, on est entré dans la perte de biodiversité, qui coûte bien plus cher que le dommage aux personnes ». M. Mocklinghoff prend l'exemple du pipeline. Construit dans les années 1960, il a été installé loin des hommes, afin d'éviter les dommages corporels en cas de fuite ou d'explosion. En pleine nature, le pipeline a contribué à enrichir celle-ci en raison du fait qu'aucune activité n'est autorisée dans la zone de servitude qui l'entoure. Et aujourd'hui, sa présence est devenue intolérable car, justement, le pipeline est installé sur une merveille naturelle

qu'il est impensable d'abîmer. Les sinistres « naturels » sont donc devenus plus importants, non parce qu'ils le sont intrinsèquement, mais en raison du fait qu'un sinistre n'existe qu'au regard de la

Camille Boursiez @cboursiez • 3 mars

L'indemnisation de la nature est 10 à 50 fois supérieure à celle des personnes #Assurance #Biodiversité #RN32017



loi. Ainsi, ceux du passé, petits, sont devenus aujourd'hui plus grands, plus susceptibles d'être judiciairisés, et donc plus coûteux. La société ne tolère plus ce qu'elle acceptait avant, avec cette contradiction que le dommage à la nature bien protégée coûte plus cher que le dommage aux personnes... sauf pour la nature ordinaire qui, n'ayant pas de valeur réglementaire, se trouve du point de vue de l'assurance proche du dommage aux personnes.

« La biodiversité protégée est la seule qui peut aujourd'hui faire l'objet d'une couverture, car la loi lui reconnaît une valeur importante, celle, par exemple, des dommages et intérêts, du préjudice écologique que les tribunaux peuvent infliger. Mais pour la biodiversité ordinaire, il n'existe pas de responsabilité juridique. » C'est en train de changer avec la loi sur la biodiversité qui a conféré à tout un chacun la capacité de porter réclamation. « Jusqu'à présent, on avait une seule responsabilité, pour avoir détruit une biodiversité exceptionnelle qui, grossièrement, représente la surface couverte par les aires protégées, soit 17 %. Maintenant on a une responsabilité élargie à la biodiversité tout court, soit 100 % du territoire. Avant, seul le Préfet pouvait réclamer, aujourd'hui c'est tout le monde. Cela va tout changer ». En terme clair, il y aura une obligation de résultat adossée à tout aménagement, ce qui obligera les assureurs à mettre le nez dans les projets de façon à ce que les risques de sinistres, par la loi maximisés, soient les plus faibles possible. Bref, les bêtises comme la Faute-sur-Mer, c'est terminé. Si l'on ne sait toujours pas bien évaluer les services rendus par la nature, on sait qu'à bâtir sur des prés humides dont un des rôles est de nous séparer de la vigueur de la houle, on prend le risque d'être inondé. En conférant une valeur à ces prés, la loi donne aux assureurs l'occasion de contester, et de ne pas assurer. Une façon, privée, d'obliger élus et citoyens à respecter la loi.

« La loi sur la biodiversité apporte au moins une chose : le principe de non-régression », nous éclaire Alexandra Langlais, juriste

et chercheur à l'université de Rennes. « Le problème est que tout cela repose de près ou de loin sur la définition des services écosystémiques, pour laquelle il n'existe toujours pas d'accord. » La loi est donc inapplicable en l'état. Comment en effet un juge pourra-t-il établir une régression dans la mesure où celle-ci, faute de définition commune, sera contestable ? Cela dit, le droit évolue avec les affaires traitées par les juges, la jurisprudence accouchera peut-être d'une définition par le fait. « L'approche par les services écosystémiques a été retenue parce qu'elle est simple, son référentiel ultime étant le monétaire, mais on voit bien qu'elle a des limites. » Une autre limite est celle de la destination du service : à qui est utile une bande enherbée sur le bord d'une rivière ? À l'écosystème qui fonctionne mieux, à la société qui bénéficie d'une épuration gratuite, aux apiculteurs et aux arboriculteurs qui utilisent les abeilles qui vont butiner sur les fleurs qui y poussent, ou bien à l'agriculteur qui bénéficie à peu de frais de la réduction de la pollution dont il est à l'origine ? En outre, qui doit payer pour les services que rend la bande enherbée, et qui doit être payé pour son entretien ? Qui est bénéficiaire ?

Alexandra Langlais n'est pas une grande supportrice de la notion de service rendu. Car un « service » est, en droit, un contrat passé entre deux personnes physiques ou morales, alors que la nature n'est ni l'une ni l'autre. « Il aurait fallu bien s'entendre au préalable sur la notion de service avant de l'intégrer dans la loi... » Objet juridique étrange, le service rendu, ou offert, ou écosystémique, ou encore la fonctionnalité écologique, est inutile tant que tout le monde n'est pas d'accord sur sa définition et son périmètre d'application. On n'aurait pas dû introduire cela dans le droit, dirait-on... « Des lois existent, qui remplissent bien leur office. Avec les trames vertes et bleues par exemple, la biodiversité est mise au même rang de préoccupation que les aménagements classiques. Le terme même « d'infrastructures vertes » n'est d'ailleurs pas anodin », et cela semble fonctionner. « Par contre, avec le coefficient de biotope introduit par la loi Alur, on risque le soupoudrage de zones vertes car il sera difficile de le mettre en œuvre. »

Clairement, la nature doit être protégée par un socle commun, par une contrainte forte. Une forme de sanctuarisation qui n'empêche pas d'en voir les services rendus, mais rend fondamentale son existence. **Il faut protéger la nature pour ce qu'elle est, pas pour ce que l'on en tire. Un choix de société.**



Ateliers.....



ATELIER 1. LA BIODIVERSITÉ, EST-CE RENTABLE ?

L'après-midi fut consacrée à des ateliers. Le premier, accueillant par Ludovic Dufour, agriculteur et co-directeur de l'entreprise Festivert, Patrice Valantin, gérant de l'entreprise Reizhan, et Sylvie Bénard, de LVMH, se demandait si la biodiversité est un atout pour la rentabilité d'une organisation. La réponse est non car elle est une contrainte, quoi qu'on en pense, elle restreint et donc limite la rentabilité économique. La réponse est oui, à la condition que la biodiversité ait été portée au sein de l'organisation par des individus motivés et motivants, exemplaires. La démarche environnementale d'une entreprise découle alors d'une trajectoire personnelle, qui en fait l'originalité. On a beau tenter de formaliser la nature à des chiffres, y demeure une part émotionnelle sans laquelle elle n'existe pas. Pour autant, lier à la biodiversité l'activité d'une organisation est risqué, car cela a un coût, dans la mesure où le marché, s'en fiche, et où les clients ne sont pas forcément sensibles au « plus » qu'est censé représenter la nature. Dans le monde agricole, l'ambivalence est semblable. Un exploitant peut

vivre sans se soucier d'environnement, cela dit, en maintenant la biodiversité, il peut rendre son système plus robuste, plus résilient. Mais à quel coût ? Il faut que le client suive en payant le prix. Il faut aussi à l'agriculteur créer de nouveaux itinéraires en s'inspirant de collègues, au sein de réseaux où l'information circule. Cela amène parfois à créer de nouvelles filières comme celle des déchets verts afin d'apporter de la matière organique aux sols. Ce qui est peut-être plus facile, à la ferme comme dans l'entreprise, avec les nouvelles générations, plus sensibles que les précédentes aux questions de nature, et qui semblent la prendre en compte dans leur métier, leurs activités. La formation, l'air du temps, ça aide ! Le bio mimétisme, par exemple : très en vogue, ce concept qui s'inspire de la nature pour trouver des idées à vivre inspire beaucoup les urbanistes, les gestionnaires du territoire et les organisateurs de flux commerciaux.

ATELIER 2. QUELS LEVIERS RÉGLEMENTAIRES ?

Le second forum portait sur les leviers réglementaires et politiques susceptibles de transformer la biodiversité en une opportunité. Ils existent, même s'ils sont complexes, se chevauchent, se contredisent. La difficulté est de bien savoir comment les articuler entre eux, depuis le SRADDET régional au PLU communal. Le Scot fait l'unanimité, car il est à la bonne échelle pour permettre une bonne application des outils de préservation de la biodiversité. Sonia de la Provoté, présidente du pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, considère qu'il s'agit avant tout d'être motivé. Sinon, l'on risque la crise de nerfs. **Des élus motivés qui, d'après elle,**



ont réussi à transformer la contrainte réglementaire en opportunité, en particulier à l'occasion des discussions sur les trames vertes et bleues.

En établissant par exemple les cartes appropriées aux élus, au 1/3000e, on a pu leur montrer les enjeux réels et les richesses écologiques de leurs territoires.

Moyennant quoi, et avec la nouvelle loi Alur et son efficace coefficient de biotope, la métropole planifie son développement autour de son « armature verte » qui, ce qui ne gêne rien, contribue à sa qualité de vie. Mais que fait-on quand on n'a pas d'élus motivés, mais étouffés par la tâche ? La future Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), représentée par Olivier Fauriel, directeur interrégional Hauts de France - Normandie de l'Agence française pour la biodiversité, sera là pour guider, notamment pour l'établissement des atlas de biodiversité communale (ABC). Avec des financements de l'agence de l'eau qui, rappelle Caroline Guillaume, sa directrice territoriale des bocages normands, a vu ses compétences étendues à la biodiversité en continuité de la biodiversité humide. Cela devrait rendre le sujet plus facile à accepter par les élus qui composent les comités de bassin et les commissions locales des eaux. Ils sont là, pour discuter de l'eau, ils verront qu'en parlant d'eau, on parle de sols, de bocages, de bandes enherbées, d'érosion des falaises etc. L'essentiel, on le voit, est que les élus et les citoyens s'approprient réellement le sujet, autrement, les multiples leviers réglementaires ne serviront à rien, y compris ce principe potentiellement révolutionnaire qu'est éviter, réduire, compenser. L'autre enjeu est de marier les échelles, entre le global et le local et, pour ce faire de mettre en miroir les documents d'urbanisme et de planification, les enjeux de nature avec les enjeux d'aménagement du territoire. **Le nouveau SRADDET est en cela un bon outil, semble-t-il, car il oblige à cordonner tous les autres.**

ATELIER 3. LA BIODIVERSITÉ, UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ?

Le troisième et dernier forum se demandait si la biodiversité était une clé d'entrée pour une gestion collective de l'espace. Éric Coquatrix, directeur technique de la fédération de chasse de Seine-Maritime, Odile Le Faou, du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Adeline Michel, du CER Normandie-Maine, et Jacques Thomas, gérant de la SCOP Sagnes ont mené les débats qui ont conduit à deux réponses : **la biodiversité reste vécue comme une contrainte, notamment par les chasseurs et les agriculteurs, toutefois, les services qu'elle rend, bien mis en avant, peuvent contribuer à une gestion collective.** En clair,

ne surtout pas approcher les chasseurs et les agriculteurs en leur parlant de la biodiversité ! Non, il faut leur parler des usages qu'ils en tirent, la clé d'entrée doit être leur activité. On entre par là et, progressivement, on fait le lien avec la nature. De même, l'interlocuteur des usagers des territoires doit, si possible, être un des leurs plutôt qu'une institution. Si l'agence de l'eau veut faire la leçon aux chasseurs, qu'elle passe par les fédérations de chasse... dans le cadre d'un partenariat, au sein duquel on associe les bases de données. De la concertation qui, de l'avis général, n'est pas franchement l'apanage de l'État, incapable d'en faire. La fierté est également une arme, dès lors qu'elle vient, après qu'on soit parvenu à montrer à un chasseur, à un agriculteur, à un simple propriétaire que son jardin, son territoire, sa parcelle est le havre de bien des espèces, ce qui est dû à sa bonne gestion. Une gestion qu'il a conduite lui ou elle-même, qu'il ou elle a décidé : même s'il y a contrainte, qu'ils et elles n'aient pas l'impression d'en être de simples exécutants ! En s'intéressant davantage à ce lien entre leur gestion et la qualité des services dont ils bénéficient, ces pratiquants du territoire se confrontent assez rapidement à des incohérences

entre la réglementation et les améliorations qu'ils souhaiteraient pouvoir faire, ou expérimenter.

Travailler sur la notion de services rendus s'avère néanmoins complexe mais l'objectif resterait de faire en sorte que les agriculteurs puissent se rendre compte que la pérennité de leur exploitation repose aussi sur la biodiversité, en caractérisant les services rendus.

Alors, non, la biodiversité n'est pas la clé d'entrée pour une gestion collective de l'espace, mais une autre façon de le faire, qui parle, maintenant. Grâce aux services rendus, et sans la logique purement naturaliste qui ne parle à personne, exclut ceux et celles qui ne savent pas, et relève, parfois, de la croyance, du dogme, du prêt-à-penser. Avec, surtout, une écoute des gens sur leur terrain, dans la convivialité. La biodiversité, c'est aussi dans l'assiette et le verre ! L'écologie doit pouvoir sourire... Et une fois qu'on a convaincu un nombre suffisant de gens, qu'on a réussi à leur donner la fierté de ce qu'ils ont fait, ou soutenu, la masse critique est atteinte et ce qu'on a mis en place s'auto-entretient. Y compris avec la science dite participative : les « gens » veulent bien observer et offrir leurs observations dès lors que cela parle de leur cadre de vie, du paysage qui leur est quotidien. La nature est une affaire personnelle qui tend un miroir à notre ego.

PRENDRE LE RISQUE DE LA DÉMOCRATIE

Que penser de tout cela ? « La biodiversité, décidément, est affaire de relations entre les hommes et la nature. Il y a une multitude de gens qui ont une multitude de points de vue. Alors, ne parlons pas trop de valeur, car ça bloque, mettons-nous plutôt d'accord sur des principes, comme le principe de précaution ou le pollueur/payeur », analyse Bernard Chevassus-au-Louis, Grand témoin de cette journée et demie. **Un des principes à partager est celui de connaître.** Non pas pour agir, mais agir pour connaître, car la biodiversité reste un mystère, c'est quelque chose qu'on n'a pas fini de comprendre, alors, n'attendons pas de tout savoir pour faire, car c'est illusoire. « C'est en faisant qu'on apprendra, si l'on décide de mieux gérer maintenant, on connaîtra sans doute mieux », l'incertitude étant un moteur de la connaissance. Agir, c'est aussi monétariser la nature, lui mettre un prix. Dans pas mal de cas, cela peut faire avancer le débat, l'ouvrir, l'enrichir,

mais parfois, cela peut tout autant l'empêcher, tout fermer dès lors qu'on se dit « ça coûtera plus que les services rendus nous rapportent, alors ne faisons rien ». La monétarisation de la nature est une affaire délicate, à mener avec doigté. Ne serait-ce que pour ne pas échauffer certains esprits qui n'imaginent pas, et on peut les comprendre, qu'on n'a pas le droit de donner une valeur à la nature.

« **Il faut prendre le risque de la démocratie et mettre en débat l'avenir** », conclut M. Chevassus-au-Louis, résumant ce qui fut en filigrane durant tous les débats : la biodiversité fait peur, car elle est inconnue sauf sous l'aspect d'un paquet d'emmerdements administratifs, alors il faut en parler sans en parler, en parlant d'autre chose, de chasse ou d'eau par exemple, avec l'ensemble des usagers des services naturels. « On prône tous un accès égal aux milieux naturels, à leurs services, alors pourquoi ne pas

Le projet Biodiversité : Une offre illimitée animé par l'IRD2 associe 7 laboratoires de recherche travaillant sur des champs complémentaires pour amener une expertise collective sur la notion de service écosystémique. Économistes, géographes, écologues, juristes agronomes ont ainsi partagé leurs visions de la thématique au travers de leur analyse des ateliers



FIGURE 2 :
ANALYSE DES ATELIERS
PAR LES CHERCHEURS IMPLIQUÉS DANS LE PROJET
BIODIVERSITÉ UNE OFFRE ILLIMITÉE

Intégration de la biodiversité dans les décisions et dans les secteurs



permettre l'accès à tous aux décisions, aux choix qui concernent ces mêmes milieux naturels ? » Mais que faire pour exercer cette démocratie participative quand on voit toujours les mêmes gens aux mêmes débats ? Faut-il en désigner par tirage au sort, comme on le fait pour les tribunaux d'assises ? La question est ouverte, et revient de plus en plus souvent. Avec un début de réponse : **sans formation préalable, au moins pour comprendre le vocabulaire, les citoyens pourront difficilement être sur un pied d'égalité face aux professionnels des débats.**

La carte, à toute échelle !

La formation, c'est le souci quand on parle aux politiques. Peu appréhendent les questions d'environnement, car peu s'y intéressent. À l'échelle de l'Europe, c'est fondamental, car les décisions prises concernent 28 pays. « Il faut montrer à quoi servent les directives, quel est leur impact, faire comprendre aux politiques que ce que l'on dépense pour la préservation de la nature rapporte beaucoup en termes économiques », explique Laure Ledoux, chef de la biodiversité à la Direction générale environnement de la Commission européenne. « Nous avons différentes audiences, donc différentes façons de présenter - valeurs normées, statistiques comparables, ça permet d'avoir des analyses rigoureuses sur la contribution des écosys-

FIGURE : LAURE LEDOUX

tèmes pour soutenir l'analyse auprès des politiques ». Cela dit, rien ne vaut une bonne carte, au niveau du maire comme du député européen. Ces cartes, disponibles dans le cadre du projet Mapping and Assessment of Ecosystems and their Services (MAES), montrent, aussi bien que celles du PNR Scarpe-Escaut, le niveau des services écosystémiques. C'est édifiant. « Elles sont fondamentales, ces cartes, car elles permettent de présenter les choses de façon synthétique et agrégée, c'est-à-dire aller au-delà de l'illustration à l'échelle locale, pour donner une idée de ce qui se passe au niveau français ou européen ». Voilà qui est contre-intuitif, car on ne cesse de dire qu'il faut une modélisation locale afin de convaincre élus et administrés, que seul le local permet d'emporter les esprits. « Certes, mais ça ne suffit pas de dire que dans la Somme on a fait des choses. **Il faut pouvoir défendre la chose au niveau européen. Et pour cela, le langage économique est souverain : ramener la biodiversité aux services qu'elle nous rend, à l'argent qu'elle nous fait gagner ou nous évite de perdre.** Pas simple, pourtant, car « on a les méthodes, on sait faire des comptes d'écosystèmes, mais on manque de chercheurs capables de synthétiser, de construire des modèles, une méthodologie commune, d'agréger des données », comme celle par exemple des trames vertes et bleues de tous les pays de l'Union.

Laisser faire les territoires !

Des outils fondamentaux, car ils se passent de longs discours. **Il n'en reste pas moins que pour travailler sur la biodiversité, il faut de la proximité avec les acteurs de terrain et « laisser faire les territoires »**, estime Hubert De Jean de la Bâtie, vice-président de la Région Normandie. Voilà ce qu'il a retenu de cette journée et demie. Également que la biodiversité se comprend mieux quand elle procure de la joie. On pourrait appeler cela le syndrome du rouge-gorge, que M. De la Bâtie voit chaque matin en ouvrant la fenêtre. Trouvez beau l'oiseau, émouvez-vous en, et vous voilà avec un début de conscience environnementale qui ne partira pas... La nature contamine, envahit et vous rappelle à son bon souvenir, bien que, comme nous l'a rappelé Valérie Chansigaud, cela ne va pas plus loin : ce n'est pas parce qu'on aime l'oiseau du jardin qu'on va empêcher la construction d'un hypermarché sur une prairie. La nature est une affaire très personnelle. En définitive, très émotive. « À notre échelle, quand ça ne marche pas, c'est parce qu'il n'y a pas eu de concertation », c'est parce que les citoyens se sont sentis pris en otages, spoliés. Et M. De la Bâtie de conclure en faisant une proposition originale : **« Il faut impérativement intégrer la compensation sociale, et non plus seulement environnementale, dans les projets d'aménagement et de gestion des espaces naturels »**, afin que personne ne se sente lésé par une protection qui lui coûterait et lui donnerait le sentiment qu'il y aurait deux poids deux mesures, entre ici et ailleurs.

*La biodiversité, une offre illimitée ?
Une offre sociale, assurément.
Car elle est un objet social et un acteur politique.*

Les étapes à venir

Suite au diagnostic et au temps fort des 2 et 3 mars 2017, les acteurs du projet « Biodiversité : une offre illimitée » ont entamé la troisième phase du projet dite « d'application » dont les objectifs sont d'amener des éclairages aux questionnements identifiés (voir figure 6).

Les partenaires du projet ont notamment proposé :

- **D'accompagner le développement de la connaissance des services écosystémiques des territoires normands** grâce notamment à 7 stages de master 2 portés par les laboratoires partenaires du projet

<http://www.ird2.org/actualites/stages-rencontres-nationales/>



- **De réaliser un film pédagogique** posant les bases de ce qu'est la biodiversité, sa dynamique et comment l'approche par les services écosystémiques peut favoriser un changement de perception de la biodiversité.

<http://www.ird2.org/actualites/film-pedagogique-services-ecosystemiques/>



- **D'organiser des ateliers Acteurs Chercheurs (ATACH)** pour sensibiliser les agriculteurs, élus et industriels à l'intérêt qu'ils peuvent avoir à caractériser et intégrer les services écosystémiques dans leurs stratégies de développement.

<http://www.ird2.org/rencontres-chercheur/ateliers-acteurs-chercheurs-atach/>

- **De réaliser une collection de livrets** permettant aux publics prioritaires de prendre connaissance de retour d'expériences intéressants sur l'intégration des services écosystémiques dans le fonctionnement d'organisations (entreprise agricole, industrie, territoire,...)

<http://www.ird2.org/ressources/les-cahiers-de-lird2/>

Ce projet est animé par l'IRD2



Avec le soutien de



En partenariat avec



Avec la participation de : VILLE D'ALENÇON, ARE, TERRE DE LIENS, AUCAME, CARDERE, CAEN MÉTROPOLÉ, CBN DE BREST, CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE, CHERBN2OURG EN COTENTIN, COLLECTIF ÉDUIQUER À LA NATURE, CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS, CREPAN, FÉDÉRATION DE CHASSE, GRAINE, UNION RÉGIONALE DES CPIE, LES PNR NORMANDS, SERAF

www.ird2.org